4 BONNES RAISONS DE COMPOSTER À DOMICILE :

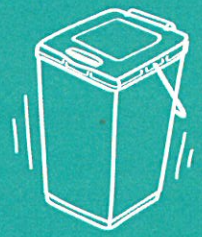

RÉDUIRE SES DÉCHETS :
près de 30% de biodéchets restent dans les ordures ménagères résiduelles d'un habitant chaque année.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SOL DE SON JARDIN ET EMBELLIR SON HABITAT :
le compost constitue une véritable source de nutrition pour les plantes intérieures ou extérieures, les arbres et le potager.

FAIRE DES ÉCONOMIES :
certains déchets verts peuvent être facilement valorisés (feuilles mortes, brindilles, fleurs fanées, taille d'arbustes), cela évite des déplacements en déchetterie et permet de bénéficier d'un engrais naturel gratuit.

RESPECTER LA RÈGLEMENTATION :
le tri à la source des biodéchets est obligatoire au 1er janvier 2024 (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020)

VOUS POUVEZ AGIR EN DEMANDANT UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

LA RECETTE D'UN BON COMPOST

COMPOSTABLES =
feuilles mortes, fleurs fanées, brindilles, tailles d'arbustes, feuille de journal, mouchoirs en papier, filtres et marc de café, thé, agrumes, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs

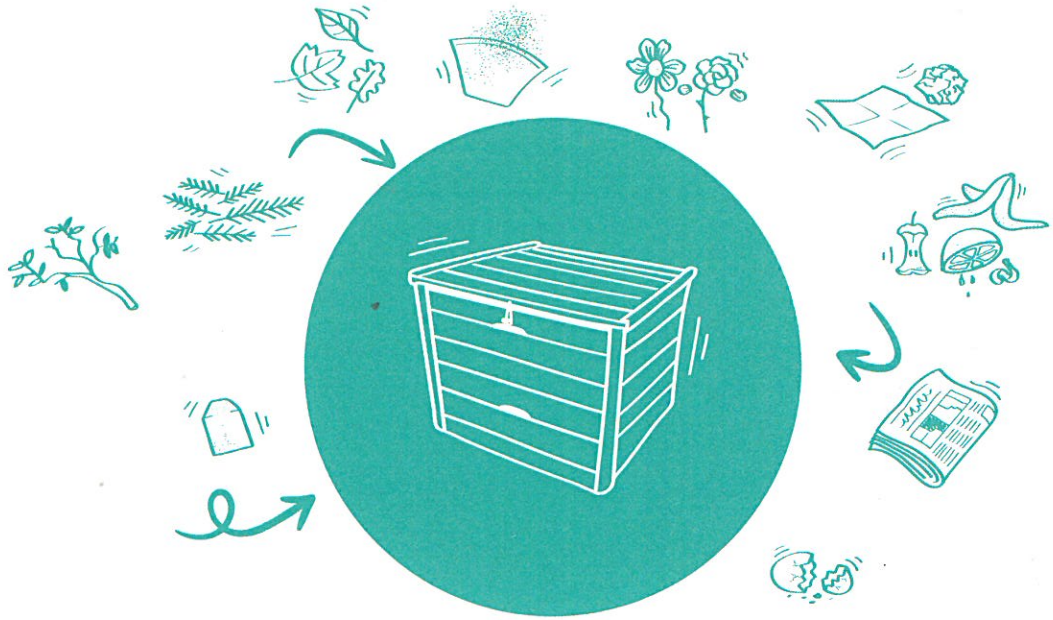
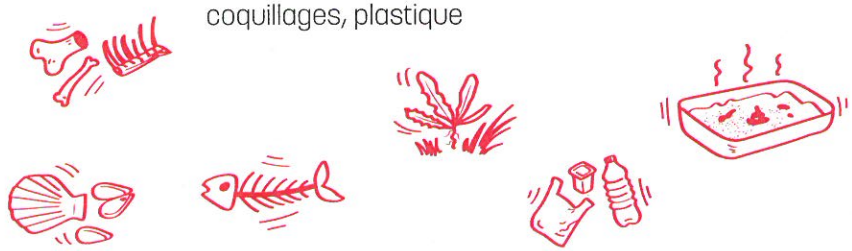
NON COMPOSTABLES =
litière d'animaux, mauvaises herbes, poissons, os, coquillages, plastique